

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205

06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 05 octobre 2020

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
80	68	12

N° de la séance : 38

Objet de la délibération : Mission
Evaluation Contrôle Partenariat - Conseil
de développement - Renouvellement des
membres

- ☒ Original
☐ Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

N° Enregistrement : CC.2020.204

Date de la convocation :
Le 29/09/2020

Certifié exécutoire compte tenu

de l'affichage
en date du **13 OCT. 2020**

de la réception s/Préfecture
en date du **14 OCT. 2020**

Pour le Président,
La Responsable de Service


Corinne SAINTE

L'an deux mil vingt et le 05 octobre à 16h00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Chapiteau des Espaces du fort carré - avenue du 11 novembre à Antibes en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Kevin LUCIANO, Lionnel LUCA, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Frédéric POMA, Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre CAMILLA, François WYSZKOWSKI, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Eric MELE, Sophie NASICA, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Dominique TRABAUD, Georges TOSSAN, René TRASTOUR, Michèle MURATORE, Eric CHALVIN, Jacques GENTE, Monique GAGEAN, Marie-Rose BENASSAYAG, Anne-Marie BOUSQUET, Christian LATY, Thérèse DARTOIS, Henriette VENTRE, Albert CALAMUSO, Sylvie MARCHAND, Denis FERRER, Serge JOVER, Bernard GARNIER, Yves DAHAN, François ZEMA, Audouin RAMBAUD, Marie ANASSE, Geneviève PIERRAT, Simone TORRES-FORET DODELIN, Eric DUPLAY, Serge AMAR, Michel MANAGO, Marinette LANGLAIS, Christophe FONCK, Catherine LANZA, Marika ROMAN, Martine SAVALLI, Laurent CHARTIER, Carole BONAUT, Nathalie DEPETRIS, Claire BAES, Elisabeth DEBORDE, Laurence HARTMANN, Olivia LEVINGSTON, Eric PAUGET, David SIMPLOT, Valérie ROLLAND, Hassan EL JAZOULI, Marie OZENDA, Marion MUSSO, Aline ABRAVANEL, Khéra BADAOU HUGUENIN VUILLEMIN, Céline LAMBIN, Xavier WIIK, Alexia MISSANA

PROCURATIONS :

Jean-Paul ARNAUD à René TRASTOUR, Georges VAZIA à Eric CHALVIN, Alain BERNARD à Marika ROMAN

ABSENTS :

Marc MALFATTO, Alexis ARGENTI, Tanguy CORNEC, Christophe ETORE, Françoise THOMEL, Marc BORIOSI, Isabelle GARCIA, Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Delphine CAROSI

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur THIERY,

Le Conseil de Développement est un organe consultatif qui permet d'associer les acteurs socio-économiques d'une Communauté d'Agglomération à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire. Cette instance est une création de la loi d'orientation et de développement durable du territoire, dite loi Voynet du 25 juin 1999.

Cette loi, qui a été modifiée par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et par la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, consacre donc le rôle important que peut jouer la démocratie participative à l'appui de la démocratie représentative dans la réflexion sur la mise en œuvre des politiques publiques.

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la création d'un Conseil de Développement issu des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. Il s'est mis en place le 8 septembre 2003. Le 8 juin 2008 et le 30 juin 2014, le Conseil Communautaire, suite au renouvellement du mandat, a procédé à une actualisation des membres du Conseil de Développement.

Le Conseil de Développement de la CASA assure plusieurs missions, comme notamment :

- Etudier des dossiers techniques, participer à des débats thématiques, réfléchir aux solutions envisageables, proposer des réponses et émettre des "avis motivés" sur les projets qui lui sont soumis,
- S'autosaisir si nécessaire sur tout dossier qui paraîtrait prioritaire et en faire une analyse critique assortie de propositions constructives,
- Être porteur d'une politique d'information et de communication auprès de la population en liaison avec la CASA.

En résumé, le Conseil de Développement se propose d'être une aide à la décision dans la mise en œuvre des politiques publiques communautaires.

Il propose un mode de travail reposant sur la démocratie participative qui consiste à confronter les points de vue, à dialoguer, à échanger afin d'émettre des avis non partisans, cohérents et partagés. Quatre groupes thématiques ont été créés en ce sens :

- Economie et Emploi
- Aménagement du Territoire et Politique de la Ville
- Transports et Mobilités
- Patrimoine et Environnement

Les travaux de ces groupes sont collégialement examinés au Bureau du Conseil de Développement, puis, le cas échéant, débattus en Assemblée Plénière, pour prendre éventuellement la forme d'un avis qui est transmis au Président de l'agglomération.

Actuellement, le Conseil de Développement est composé de membres issus de la société civile. On retrouve la grande diversité des acteurs du territoire comme notamment les associations, les clubs d'entreprises, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les syndicats. Ces membres, que l'on peut regrouper dans 3 collèges (associatif, économique et institutionnel), désignent un représentant.

Comme précisé en amont, la loi NOTRe du 7 août 2015 a apporté des précisions sur la composition du Conseil de Développement.

L'article L. 5211-10-1 précise « la composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge ».

Pour satisfaire l'obligation de parité, il est proposé que chaque membre désigne une femme et un homme comme représentant titulaire et suppléant. Il est également proposé l'élargissement de la composition du Conseil à des personnes qui, grâce à leurs qualités et expérience, pourront apporter une plus-value aux travaux. Ce collège, dit de "personnes qualifiées", permettra d'une part, de répondre à la demande de personnes physiques qui manifestent l'intérêt de participer aux groupes thématiques, et d'autre part, de renforcer la possibilité d'atteindre la parité précitée. Il est également proposé que le choix des personnes composant ce collège relève du bureau du CDD.

Pour satisfaire l'obligation de l'équilibre générationnel, une fois la désignation des représentants établie, il sera fait un état de la "pyramide des âges" des participants. Des propositions seront mises en œuvre par le Bureau du CDD pour essayer de refléter la population du territoire.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de procéder à la nomination des membres du Conseil de Développement présentés dans la liste figurant en annexe à la délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PROCEDE à la nomination des membres du Conseil de Développement présentés dans la liste figurant en annexe à la délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 05 octobre 2020
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jean LEONETTI

MEMBRES MANDAT 2020 - 2026

NBRE	ENTITE	SIGLE
1	Accéder Côte d'Azur	
2	Actif Azur	
3	Association pour le Développement Concerté et Harmonieux d'Antibes Juan les Pins	ADECOHA
4	Association Défense Environnement Villeneuve	ADEV
5	Association départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte	ADSEA06
6	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes	AFPA
7	Association des Paralysés de France	APF
8	Association Syndicale de Lutte contre les Inondations du Bassin de la Brague et les Catastrophes Naturelles et Climatiques	ASLIB -CNC
9	Association pour la Valorisation des Relations Avec les Professionnels	AVARAP 06
10	Avenir 06	
11	Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes/Agriculture & Territoires	CA06
12	CARREFOUR	
13	Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Cote d'Azur	CCI NCA
14	Comité Départemental Olympique et Sportif	CDOS
15	Club des Entreprises de Villeneuve Loubet	CEVL
16	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens	CFTC
17	Centre Hospitalier Antibes Juans les Pins	CH Antibes
18	Comité Régional Touristique	CRT
20	Association DéPart	DéPart
21	l'Escale (Centre Social de Valbonne)	

MEMBRES MANDAT 2020 - 2026

22	Femmes Chefs d'Entreprises Cannes Côte d'Azur	FCE
23	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Alpes Maritimes	FCPE
24	Fédération Française du Paysage	FFP
25	Fondation les Apprentis d'Auteuil	
26	Fédération de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme Nice Côte d'Azur	FHRTNCA
27	Fondation Sophia Antipolis	FSA
28	Groupement des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement de la Côte d'Azur	GADSECA
29	Groupe Interdiscipline de Réflexions sur les traversées sud alpines et l'aménagement du territoire maralpin	GIR MARALPIN
30	Initiative Agglomération Sophia Antipolis	IASA
31	Institut National de Recherche en Informatique et Automatique	INRIA
32	Incubateur Paca Est	IPE
33	Jeune Chambre Economique Antibes Sophia Antipolis	JCE ASA
34	Mission Locale Antipolis	MLA
35	Sophia Club Entreprises	SCE
36	Association Saint Julien Roquefort de Biot	SJR
38	Sophia Loisirs & Vie	SLV
39	Telecom Valley	
40	Travailler et Vivre à Sophia Antipolis	TRAVISIA
41	Union Départementale Consommation Logement et Cadre de Vie 06	UD C.L.C.V 06
42	Union Départementale de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres	UD CFE-CGC
43	Unité Locale Croix Rouge française d'Antibes Juan les Pins Vallauris Golfe Juan	UL CRF

MEMBRES MANDAT 2020 - 2026

44	Union Locale Confédération Française Démocratique du Travail d'Antibes	UL CFTD
45	Université Côte d'Azur	UCA
46	Union pour l'Entreprise 06	UPE 06
47	COLLEGE PERSONNES QUALIFIEES	

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 05/10/2020
Numéro : CC_2020_204
Nature : DE - Deliberations
Objet : Conseil de développement - Renouvellement des membres
Matière : 5.7 - Intercommunalite
Interlocuteur
Nom : LE GRATIET Véronique

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : 3z7msls

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 14/10/2020
Identifiant : 006-240600585-20201005-CC_2020_204-DE

Acte reçu

Date : 05/10/2020
Numéro interne : CC_2020_204
Code nature : 1
Code matière 1 : 5
Code matière 2 : 7
Objet : Conseil de développement - Renouvellement des membres
Classification utilisée : 29/08/2019
Document : 99_DE-006-240600585-20201005-CC_2020_204-DE-1-1_1.PDF

Annexes

Nombre : 1
99_SE-006-240600585-20201005-CC_2020_204-DE-1-1_2.PDF

N